

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du 16 mars 2023 à Moustiers Sainte Marie

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP (Trigance), Antoine FAURE (Aups), Romaine COLIN (Moustiers Ste Marie), Michèle BIZOT-GASTALDI (CCAPV), Paul CORBIER (St Julien du Verdon), Jean-Marie PAUTRAT (Allons), Christophe BIANCHI (DLVA), Philippe MARANGES (Castellane), Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougion), Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines), Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier), Jacques ESPITALIER (Quinson), Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur)

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 janvier 2023 à Moustiers Ste Marie

2. Calendrier des événements du Parc –mars – mai 2023

Les membres du Bureau valident chacun des événements que le Parc organise et valident la participation du Parc à certains événements organisés par des communes ou associations du territoire pour le 2^{ème} trimestre 2023.

3. Candidature de Montagnac-Montpezat au dispositif de soutien technique et financier concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public

Les membres du Bureau à l'unanimité valident la candidature de la commune de Montagnac-Montpezat pour bénéficier d'un soutien technique et financier du Parc concernant un audit énergétique de sa salle polyvalente, dans les conditions définies par délibération du 19 novembre 2020. (aide de 2075 € représentant 50 % de la dépense HT).

4. Désignation des élus pour siéger à la commission mixte

Les membres du Bureau désignent pour siéger à la commission mixte : Titulaires : Bernard CLAP ; Arlette RUIZ ; Jacques ESPITALIER ; Suppléants : Michèle BIZOT-GASTALDI ; Jean-Marie PAUTRAT ; Raymonde CARLETTI

5. Dossiers de demande de subventions

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les opérations et plans de financements des actions qui suivent et dont le contenu a été présenté en séance :

- Schéma d'accueil des lacs du Verdon : schéma directeur (étude) pour le développement durable et résilient des activités nautiques sur les retenues du Verdon
Coût total TTC : 130 000 € → Etat – Plan Avenir Montagne (25 %) / Région (55 %) / EDF (10 %) / SCP (10%)
- Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin du Verdon – Année 2023
Coût total TTC : 136 400 € → Agence de l'eau : 34 920 € / EDF : 22 700 € / Autofinancement GEMAPI : 78 780 €
- Mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire du haut Verdon – Année 2023
Coût total TTC : 227 000 € → Agence de l'Eau (50 %) / Région (30 %) / Autofinancement GEMAPI (20 %)
- Finitions du chantier de restauration du Colostre sur le secteur Allemagne amont
Coût total TTC : 34 000 € → Agence de l'Eau (50 %) / Région (30 %) / Autofinancement GEMAPI (20 %)
- Gestion des espèces exotiques envahissantes : travaux 2023 et actualisation des fiches pédagogiques
Coût total TTC 39 288 € → Agence de l'eau (30 %) / Région (30 %) / Autofinancement GEMAPI (40%)
- Bilan final du contrat de rivière Verdon 2017-2023
Coût total TTC : 60 000 € → Agence de l'Eau (50 %) / Région (30 %) / Autofinancement PARC (20 %)
- Poste chargée de projet risque inondation – Animation du PAPI Verdon année 2023 - Modification du plan de financement
Coût total TTC : 47 142 € → Etat PAPI (50 %) / Fonds Vert (20%) / Autofinancement GEMAPI (30 %)
- Suivi environnemental 2023 2024 – Restauration hydromorphologique du Colostre
Coût total TTC : 43 000 € → Agence de l'eau (65 %) / Région (15 %) / Autofinancement GEMAPI (20%)
- Actions pédagogiques scolaires : cycles d'animation sur l'eau (Année scolaire 2023-2024)
Coût total TTC : 24 000 € → Agence de l'eau (70 %) / Autofinancement PARC (30%)
- Appel à communes volontaires pour l'animation de nouveaux atlas de la biodiversité communale (ABC) dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Office français de la biodiversité (sur Castellane et Trigance)
Coût total TTC : 116 015,00 € → Office Français de la Biodiversité (80 %) / Autofinancement PARC (20 %)

6. Convention pour le développement de résidences artistiques de territoires sur les parcs naturels régionaux de la région Sud

Le projet consiste à accueillir chaque année 3 résidences artistiques dans 3 parcs différents, dans le cadre d'un partenariat entre la Région, la DRAC et les différents Parcs de la Région. L'opération démarrera à l'automne 2023 et le Parc du Verdon est inscrit dans la deuxième session, soit en novembre 2024. Ces résidences sont très ouvertes et s'adressent à des projets de peinture, architecture, sculpture ou littéraire. Le thème choisi est « la Région, terres de légendes ». Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent cette convention et autorisent le Président à la signer.

7. Avenant n° 3 à la convention d'occupation temporaire d'usage agricole de la Ferme caprine

Les membres du Bureau à l'unanimité valident l'avenant n° 3 à la convention avec les chevriers pour porter le montant des provisions sur charges à 180 € HT / mois à compter du 1^{er} avril 2023 et préciser que les charges d'entretien des climatisations seront facturées pour moitié (au lieu de 4/5^{ème}) à compter du 1^{er} janvier 2023 et que s'ajouteront en charges facturables l'entretien des extincteurs.

8. Convention de partenariat avec Radio Verdon – année 2023

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le renouvellement du partenariat avec Radio Verdon au titre de l'année 2023, pour une participation du Parc à hauteur de 3000 €. La journaliste de Radio Verdon se déplacera sur les évènements, les manifestations, les inaugurations, de manière à rendre le format des émissions plus dynamique.

9. Convention d'occupation du port des Salles sur Verdon

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la convention de partenariat avec la commune des Salles sur Verdon pour la location d'un emplacement au port pour le bateau servant aux patrouilles lacustres des écogardes. Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance forfaitaire de 720 € pour une période de 7 mois.

10. Convention pour la transmission des actes en Préfecture

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la nouvelle convention pour la transmission des actes en Préfecture permettant la dématérialisation de la transmission des actes budgétaires en Préfecture.

11. Action expérimentale pour le piégeage acoustique du Gobie à tâche noire : nouvelle convention financière

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la nouvelle convention qui vise à remplacer un partenaire qui s'est désengagé de l'opération (association Bioacoustique) par le Centre de recherches en neuroscience de Lyon Université Jean Monnet – St Etienne.

12. Conventions d'accompagnement à la plantation de haies

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les conventions de partenariat avec 2 exploitants agricoles de Gréoux les bains (GAEC des écuries d'Aurabelle et M. Marc RICHAUD) dans le cadre d'un appel à projet financé par l'agence de l'eau pour la plantation de haies. Les agriculteurs participeront à hauteur de 10 % de l'achat des plantations.

13. Convention de mise à disposition partielle d'un fonctionnaire départemental auprès du Parc du Verdon

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la convention de mise à disposition de personnel titulaire avec le Département des Alpes de Haute Provence, pour la mise à disposition d'un agent du département au Parc du Verdon 3 mois par an dans le cadre du dispositif Ecogardes / garde régionale forestière, sur une durée de 3 ans.

14. Adhésion au réseau régional culture sciences sud Provence Alpes côte d'Azur

Les membres du Bureau à l'unanimité décident d'adhérer au réseau régional culture sciences Sud Provence Alpes côte d'Azur qui regroupe des musées, organismes de recherche, universités, associations et institutions, avec qui nous travaillons déjà au quotidien. Cette adhésion permettra entre autres au Parc du Verdon d'être labellisé « Culture Science PACA » pour l'opération Archéo Verdon.

15. Marché pour la réalisation du sentier d'interprétation du domaine de Valx

Sur la base des offres réceptionnées et sur proposition de la commission des achats, les membres du Bureau :

- autorisent le Président à signer les marchés avec les entreprises ayant formulé les offres économiquement les plus avantageuses :

| | <i>Entreprise</i> | <i>Tranche ferme</i> | <i>Tranche optionnelle 1</i> | <i>Tranche optionnelle 2</i> |
|-------|---------------------|----------------------|------------------------------|------------------------------|
| Lot 1 | AZUR SIGNALETIQUE | 31 569,65 € HT | 210,00 € HT | 210,00 € HT |
| Lot 3 | BIBOLINI Jean-Luc | 7450,00 € HT | | |
| Lot 4 | TERRA ENVIRONNEMENT | 24 014,00 € HT | 341,00 € HT | 341,00 € HT |

- décident de déclarer infructueux le lot n° 2 (aucune offre réceptionnée) et décident de relancer une consultation sans publicité.

16. Prise en charge des frais d'intervenant pour le projet Archéo'Verdon

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la prise en charge des frais de déplacements de M. Guillaume PORRAZ, chercheur au CNRS – laboratoire LAMPEA, qui est intervenu gratuitement sur la journée rencontre des professionnels du tourisme du 16 mars 2023 dans le cadre du projet Archéo Verdon

17. Remboursement de frais

Les membres du Bureau à l'unanimité décident de rembourser :

- Guilaine MAUREL, responsable administratif et financier du Parc, des frais d'envoi postaux qu'elle a dû avancer pour un montant de 60,65 €

- Antoine PRIOUL coordinateur des écogardes du Parc, pour l'achat d'un faisceau électrique pour la remorque du bateau et pour un montant de 29,09 €.
- Eva FONTANEL de ses frais de déplacement sur la période de tuilage avec Sophie DRAGON DARMUSZEY qu'elle remplace dans le cadre de son congé maternité

18. Tarifs des animations pédagogiques du Parc du Verdon - 2023

Les membres du Bureau à l'unanimité valident les tarifs suivants au titre de l'année 2023 :

| Module d'animation pour la demi-journée | Prix de vente aux particuliers | | | Prix de vente aux groupes | |
|---|--------------------------------|---|------------------------|---|---|
| | Adulte (à partir de 16 ans) | Tarif réduit (sur justificatif) : chômeur, étudiant, e-pass | Enfant (de 5 à 15 ans) | Groupe constitué (particuliers, scolaires, ACM, CE, association, collectivité). | Forfait déplacement (ateliers réalisés dans les communes) |
| Visites commentées (sur demande) | 10 € | 8 € | 5 € | 130 € | |
| Ateliers pédagogiques (avec matières premières) | 18 € | 15 € | 10 € | 180 € | + 40 € |
| Intervention des chevriers | | | | 20 € / heure | |

Gratuité pour les moins de 5 ans / Tarifs par personne et nets de taxes (TVA non applicable) /

Tarif de groupe : 15 personnes maximum / 1 seul paiement groupé

19. Mise à jour des tarifs d'ingénierie des agents du syndicat mixte

Les membres du Bureau à l'unanimité valident les tarifs de valorisation de temps de travail des agents du Parc pour certains dossiers :

| | Direction | RP | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C |
|---|--|-------|-------------|-------------|-------------|
| Salaire + frais de structure / jour | 450 € | 400 € | 350 € | 300 € | 250 € |
| Salaire + frais de structure / ½ journée | 225 € | 200 € | 175 € | 150 € | 125 € |
| Forfait déplacement (kms et repas) Déplacement sur territoire Parc | 30 € | | 30 € | 30 € | 30 € |
| Déplacement hors territoire Parc | Indemnités kilométriques + forfait repas (base remboursements FPT) | | | | |

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

à Moustiers Sainte Marie, le 23 mars 2023

Le Président,
Bernard CLAP

